

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Mai 1874.

PATRIOTISME ET RÉPUBLIQUE.

Nous démontrions l'autre jour que l'indignation des journaux républicains contre le discours prononcé à Nice par le député Piccon n'est qu'une comédie, et qu'en fait de patriotisme, les radicaux, aujourd'hui si acharnés contre ce malheureux bouc émissaire, ont des précédents qui devraient leur interdire de se porter ses accusateurs.

En veut-on d'autres preuves ? Il n'y a qu'à parcourir la collection des journaux rouges de la Savoie.

L'année dernière, le *Patriote savoisien*, journal républicain d'Annecy, publiait sur « la question de Savoie » un long article avec cette épigraphe empruntée à la *Patrie* de Genève, connue par son hostilité systématique contre la France et son gouvernement :

« La question savoisienne ne va pas tarder à venir grossir le nombre des questions délicates que le ministère s'est si légèrement mises sur les bras. »

Jaloux de se montrer plus anti-français encore que le journal étranger, le *Patriote savoisien*, après avoir reproduit cette phrase, ajoutait aussitôt :

« La *Patrie* (de Genève) se trompe ; la question savoisienne n'est pas à naître : elle est née ; elle a été suscitée par la réaction elle-même. »

Le *Patriote savoisien*, en menaçant ainsi la France d'une question capable de lui imposer un nouveau démembrement, répondait si bien aux sentiments et aux espérances de tout son parti, qu'un de ses confrères également républicain, les *Alpes d'Annecy*, s'empressait de reproduire son article dans son numéro du 4 décembre dernier, comme il avait déjà reproduit le 24 septembre une lettre adressée par M. Silva, député répu-

blicain, à la *Zone*, feuille radicale de la Haute-Saône, et dans laquelle on lisait en toutes lettres : « Pouvaient-ils (les braves habitants de la Savoie) oublier Victor Emmanuel, de la maison de Savoie ? Pourraient-ils oublier leurs compatriotes qui ont suivi la fortune de ce roi ? »

Poursuivons la revue de ces édifiantes confidences échangées entre les députés républicains et leurs journaux.

Nous voyons ce même journal les *Alpes*, après nous avoir fait connaître les regrets inspirés à M. Silva par l'annexion de la Savoie à la France, publier une série d'articles dus à la plume de M. Jacques Chatrier, ancien député au Parlement sardes, articles consacrés à démontrer que, d'après les traités de 1815, les habitants de la Savoie ne devaient pas le service militaire à la France.

Après les articles de M. Chatrier, les *Alpes* publient, le 30 novembre 1873, l'extrait suivant de la *Correspondance républicaine* :

« La *Correspondance républicaine* a été la première à signaler à diverses reprises, et avec une insistance qui avait sa raison d'être, les tendances séparatistes de la Savoie. Cela devient aujourd'hui une grosse et grave question, qui semble soulevée par M. de Bismark. Avant peu, ce sera la question européenne. Voici ce que dit la *Gazette de Cologne*, et malheureusement avec raison : « L'attitude séparatiste de la Savoie s'accroît de plus en plus... A l'heure qu'il est, le nord de la Savoie penche vers la Suisse et le sud vers l'Italie, mais de toutes parts on est dégoûté de la France. »

Ces derniers mots étaient une trouvaille. Aussi voyons-nous tous les journaux républicains ramasser dans la feuille allemande ce grossier outrage à notre pays et le reproduire sans commentaires, avec une approbation visible. La *Zone* de Saône-et-Loire publie l'article comme l'avait déjà publié le journal d'Annecy. Par une coïncidence étrange, le *Journal de Genève* en faisait également mention le même jour, mais en protestant contre l'exagération des appréciations prussiennes et en essayant d'en atténuer la portée. Les feuilles radicales fran-

çaises n'avaient pas même eu cette pudeur.

La matière est intarissable, et un numéro tout entier ne suffirait pas à reproduire les extraits des articles séparatistes par lesquels se manifestait le patriotisme radical en Savoie et dans l'Est.

La *Gazette du peuple*, la *Zone* et le *Patriote Savoisien*, déjà nommés, disaient en chœur, au mois d'octobre dernier, que si la royauté était rétablie en France, « les pays annexés (la Savoie et Nice), redeviendraient ce qu'ils étaient avant le plébiscite de 1860.

Ailleurs, cette conspiration persistante contre l'intégrité territoriale de notre patrie prend une forme grotesque, et nous trouvons dans l'*Allobroge*, journal radical de Bonneville (Haute-Savoie), la proposition, très-sérieusement énoncée, d'annexer la France à la Suisse, le seul pays où l'on ait réalisé l'accord parfait de l'ordre avec la liberté.

Ces citations suffisent pour donner une idée exacte du patriotisme des journaux républicains de la Savoie et du comté de Nice, et de ceux qui les inspirent, et pour bien établir que, si le député Piccon s'est trompé en présentant comme l'expression du vœu universel les désirs et les espérances d'une infime minorité séparatiste, le langage tenu depuis deux ans par nos feuilles républicaines a dû contribuer plus que toute autre chose à nourrir son illusion ; ces journaux, qui l'accablent et le renient à l'envi, sont les apôtres de la même idée, les complices de la même trahison, avec cette circonstance aggravante pour quelques-uns d'entre eux, tels que *Il Pensiero*, de Nice, que leur dévouement aux idées sécessionnistes était, d'après une révélation de la *Correspondance italienne*, subventionné par un budget « bien autrement en équilibre que celui du gouvernement italien. »

(Paris-Journal.)

H. NIVER.

Chronique générale.

La dernière séance de la commission de permanence a eu lieu jeudi. La seule ques-

tion intéressante posée au gouvernement dans cette séance est celle de M. Ducuing, relative à l'époque où doivent avoir lieu les élections partielles des conseils généraux. M. de Broglie a répondu qu'il ne pouvait répondre, ajoutant que la loi serait étudiée afin de savoir à quelle époque expire réellement le mandat des conseillers sortants.

On admettait généralement, depuis quelques jours, que la question du Message était définitivement résolue dans le sens négatif, et que le maréchal de Mac-Mahon ne devait faire à l'Assemblée aucune communication directe, au moment de la reprise des séances.

Cependant la *Patrie* a publié l'entre-filet suivant :

« Nous tenons de bonne source que dans le conseil des ministres qui a eu lieu ce matin, et qui a été présidé par le maréchal de Mac-Mahon, c'est la question du Message qui a été exclusivement discutée.

» Nous croyons savoir que le Message, s'il y en a un, insistera avec énergie sur la nécessité de mettre immédiatement en discussion la loi électorale et les lois constitutionnelles. »

Le maréchal de Mac-Mahon sera de retour à Versailles dans la journée du 11 courant.

On lit dans le *Courrier de l'Eure* :

M. le duc de Broglie, vice-président du conseil des ministres, membre du conseil général de l'Eure, a reçu, lundi dernier, les membres du conseil de révision au château de Broglie. M. le baron Sers, préfet de l'Eure, M. le sous-préfet de Bernay, toutes les autorités de l'arrondissement et tous les maires du canton de Broglie assistaient à un banquet de 70 couverts servi dans une galerie du château, et dont la princesse de Broglie faisait les honneurs avec sa grâce habituelle.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES PÊCHES DE MONSEIGNEUR

NOUVELLE.

(Suite.)

Son costume même ne ressemblait pas à celui des fillettes de son âge ; elle y ajoutait toujours quelque bizarrerie, soit dans la façon de tresser sa chevelure noire, soit dans le chapel de fleurs dont elle couvrait sa tête. Suivant sa fantaisie du jour, elle nouait autour de sa taille une ceinture bariolée, ou bien elle la portait en écharpe.

Lory, ainsi l'appelaient-on par abréviation du nom de la fée légendaire, était, au dire des habitants du vieux Ferrette, douée de la double nature de ces êtres demi-réels et demi-imaginaires qui participent à la vie commune sans cesser d'appartenir au monde fantastique. Quand on la croyait dans quelque clairière du Burges-Wald, on

la rencontrait près de la source sulfureuse dont il semblait qu'elle fût la naïade protectrice. Lory ramenait les moutons égarés, connaissait les herbes salutaires ; elle remplissait avec une vélocité prodigieuse l'office de messagère entre les bourgs de Bouxviller, de Fislis, d'Ostinger et de Lutter. Ceux qui l'employaient ainsi, trop pauvres pour la payer de ses peines en monnaie courante, s'acquittaient en dons de laitage, de pain et de légumes. La table de sa mère se trouvait de la sorte suffisamment fournie ; en outre, les fagots de brindilles de bois mort ramassés par Lory à la lisière du Burges-Wald, non-seulement alimentaient le foyer, mais encore elle pouvait en céder aux voisins en échange de brasses de laine que sa mère filait et tissait pour les vêtir toutes deux.

Un rude hiver avait cruellement éprouvé l'indigente population du village. La mère de Lory, tombée gravement malade, avait dû garder le lit pendant de longs mois ; à peine se levait-elle quelques heures chaque jour depuis que le soleil, réchauffant l'air, épanouissait les fleurs et ramenait les oi-

seaux chanteurs sur le toit des masures. L'enfant, après avoir servi la convalescente, quittait la maison pour aller vaquer à ses occupations multiples.

Par une belle journée, Lory, revenant de Fislis où elle avait rempli une mission avec sa rapidité habituelle, se sentit lasse de sa course et éternuée par l'excès de la chaleur. Comme elle éprouvait un impérieux besoin de repos, elle résolut de le goûter, non pas tranquillement assise ou couchée au pied d'un arbre, comme l'eût fait toute autre fillette, mais bien à la façon des écurouils et des moineaux. Elle grimpa lestement dans un chêne, à la hauteur de deux fortes branches qui se trouvaient justement espacées de manière à lui fournir un double point d'appui pour sa tête et pour ses pieds. Elle s'allongea sur ce hamac aérien, et, protégée par un dôme de rameaux richement feuillus, caressée par la brise, Lory s'endormit d'un sommeil d'enfant auquel s'ajoutait une grande fatigue.

Le matin de ce même jour, l'héritière du comte Ulric, accompagnée de sa nourrice

Berthe et de Thekla, une jeune suivante, était sortie à pied du château pour faire sa promenade accoutumée. Afin de se dérober à l'ardeur intolérable du soleil, Odyle se dirigea vers la forêt, dont les allées ombreuses lui offraient de toute part un abri. Avidement de fraîcheur, heureuse de sa liberté, elle passa là quelques heures, cueillant des fleurs, épiant dans les buissons les nids d'oiseaux, donnant la chasse aux papillons ; puis, lasse et charmée, elle tomba sur un lit de mousse que l'ombre d'un grand chêne garantissait de la chaleur du jour. Peu à peu, sans en avoir conscience, elle se laissa envahir par le sommeil en écoutant l'éternelle harmonie des grands bois. A quelque distance, la nourrice, pieusement agenouillée, récitait des prières pour la chère enfant confiée à sa garde, tandis que Thekla, dont rien n'épuisait l'ardeur juvénile, butinait dans les buissons pour ajouter des conquêtes nouvelles à sa moisson de fleurs.

Tout à coup, la nourrice, qui venait de tourner les yeux vers sa jeune maîtresse, se leva toute droite, et, le corps penché en

Au dessert, le vice-président du conseil des ministres s'est levé, et, au milieu de l'attention générale, a porté le toast suivant, qui a été accueilli par les applaudissements répétés de l'Assemblée :

« Messieurs, je vous propose la santé de M. le Maréchal-Président de la République. Nous désirons tous qu'il reçoive bientôt de l'Assemblée nationale, par les lois constitutionnelles, le moyen d'exercer pendant sept années, pour le bien de la France, le pouvoir qu'elle lui a conféré. C'est la condition nécessaire pour que ce pouvoir apporte au pays les bienfaits qu'il en attend, la protection de l'industrie et du commerce, la sécurité de tous les intérêts, la renaissance de la prospérité générale, pour qu'il puisse maintenir, au sein de la paix, la dignité de la France en face de l'étranger. »

Mardi dernier a eu lieu un banquet des créoles de nos diverses colonies pour fêter l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage, banquet présidé par M. Schœlcher.

MM. Crémieux et Louis Blanc y ont discourt.

Des invitations avaient été adressées à MM. Victor Hugo, Gambetta, Ledru-Rollin, Jules Simon et Garnier-Pagès; mais tous ont refusé par lettres d'assister au banquet.

Il y a dans ce refus général une entente évidente, car tous ces messieurs n'ont pu être empêchés à la fois le même jour. Il est clair qu'ils ont voulu, à la veille de la rentrée, éviter d'être obligés de prendre la parole et d'aborder la question politique.

Une dépêche arrivée de Nice, et que nous avons déjà donnée hier, annonce que M. Bergondi, député des Alpes-Maritimes, s'est brûlé la cervelle.

M. Bergondi, comme son collègue M. Piccon, avait été élu le 8 février 1874.

« Jusqu'à la chute de M. Thiers, dit le *Rappel*, il avait été de ce groupe de députés flottant entre le centre gauche et le centre droit; mais, depuis le 24 mai, il avait, dans presque toutes les occasions importantes, voté pour M. de Broglie.

La députation des Alpes-Maritimes se trouve réduite aux deux députés élus le 2 juillet 1874, MM. Henri Lefèvre et le docteur Maure, tous deux républicains. »

D'après la *France*, l'administration vient d'informer tous les fabricants de sucre français que la loi sur l'abolition des droits d'entrée en Angleterre des sucres de toutes provenances, votée récemment par le parlement anglais, est en vigueur pour les sucres bruts à partir du 1^{er} mai, et le sera pour les produits raffinés à partir du 24 de ce mois.

M. François Lenormant, ancien sous-bibliothécaire à l'Institut, est nommé profes-

seur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, en remplacement de M. Beulé, dé- cédé.

La République de Genève, dont les républicains de toutes les nuances nous citent toujours comme modèle les mœurs politiques, vient de donner à ses administrés une leçon dont ils devraient bien profiter les premiers. Ayant à élire un conseil municipal, les électeurs de tous les partis ont écarté les listes radicales et n'ont voulu nommer que les candidats décidés à subordonner entièrement la politique aux intérêts locaux.

Nos communards réfugiés à Genève ont dû en être bien scandalisés!

On parle très-sérieusement, dans le monde politique, du mariage du grand-duc Alexis, fils du czar, avec la dernière des filles de la reine Victoria, la princesse Béatrix. Le grand-duc Alexis est né en 1850, la jeune princesse en 1857. Ce mariage aurait une importance considérable; il resserrerait encore les liens particulièrement amicaux qui unissent les cours de Londres et de Saint-Petersbourg, et dont le voyage du czar en Angleterre est une preuve évidente.

(Liberté.)

Au sujet de la victoire remportée à Bilbao par les républicains, il est curieux de voir avec quel enthousiasme certains journaux radicaux font l'éloge des maréchaux Concha et Serrano.

Cet enthousiasme est d'autant plus curieux qu'il y a un mois à peine, les mêmes journaux ne trouvaient pas assez d'imprécations contre MM. Serrano et Concha, qu'ils traitaient de vils réactionnaires!

METTRAY.

Oublions pour une heure — une heure d'apaisante quiétude — les tristes agitations dont nous harcèle la politique, et arrêtons-nous à Mettray, dans cette colonie qui est la merveille des merveilles de notre époque, signe visible pour tous, indiquant les voies où il faut marcher pour le salut: *In hoc signo vinces*. Mettray sauvera la société si la société doit être sauvée. Mettray, c'est l'autre face de cette civilisation malade, qui a pu nous apparaître sous les aspects féroces de la Commune.

Or, le 3 mai, on inaugurait, en ce lieu béni, où l'on fait des hommes de bien, des citoyens et des soldats, tous sans peur et reproche, avec des enfants dont le vice allait faire sa proie, le buste de M. de Metz, le fondateur de cette grande œuvre, si féconde et si glorieuse.

Et c'était là une fête insigne, touchante et radieuse entre toutes les fêtes. De toutes parts on était accouru pour saluer d'une cordiale ovation « ce grand homme de bien, » M. de Metz, toujours présent, tou-

qu'il lui fût possible d'arriver à temps au secours d'Odyle. Lory, voyant le danger, calcula ses mouvements, et alors, se glissant jusqu'à l'extrémité d'une branche que le poids de son corps fit courber, elle saisit des deux mains le dernier rameau, s'y suspendit un moment, puis, donnant à son élan la direction nécessaire, elle lâcha le rameau de chêne et tomba les deux pieds joints sur le reptile dont son talon écrasa la tête.

Cette fois, le cri de la nourrice fut si éclatant qu'Odyle, réveillée en sursaut, ouvrit les yeux, leva la tête et sourit en voyant devant elle la petite fée du vieux Ferrette, qui avait eu plus d'une fois part à ses aumônes.

A son réveil, Odyle était loin de se douter du danger qu'elle venait de courir, car Lory, se hâtant de saisir la bête malfaisante, l'avait lancée au loin.

— Chère enfant, disait d'une voix encore tremblante la nourrice agenouillée près d'Odyle, Dieu vous a protégée; oui, Dieu seul, car moi je n'avais plus même l'instinct

de donner ma vie pour vous préserver de la mort, et cependant vous alliez mourir.

— Moi? dit Odyle; en vérité, mère Berthe, je ne comprends rien à ce que tu me dis.

— C'est vrai, vous dormiez comme un ange du Seigneur, sans crainte et sans péché. Une vipère était près de vous faire sentir sa morsure; mais Lory aussi était là: c'est elle qui vous a sauvée.

Et la nourrice raconta à Odyle ce qui s'était passé.

— Oh! Lory, s'écria la fille d'Ulric en jetant ses deux bras autour du cou de la courageuse enfant, tu as risqué ta vie pour me préserver de la mort, et cependant tu es plus nécessaire que moi en ce monde; car si je mourais, mon père n'en resterait pas moins le haut et puissant comte de Ferrette, tandis que si tu manquais à ta mère, la pauvre femme manquerait de tout.

— Je ne crains plus cela à présent; car, en souvenir de moi, vous prendriez soin d'elle.

— Sans doute; mais je te dois une ré-

compense pour le service que tu m'as rendu. Voyons, que puis-je faire pour toi?

— Rien, noble demoiselle. Hier, vous avez été généreuse pour nous, je m'en suis souvenue; aujourd'hui nous sommes quittes.

— Si tu ne veux rien pour toi-même, je suppose que tu as quelque chose à désirer pour ta mère?

A ces mots, les yeux de Lory brillèrent d'une soudaine espérance; elle fut sur le point de parler; puis, craintive, intimidée, elle retint les mots qui tremblaient sur ses lèvres.

— Eh bien, Lory? insista Odyle.

— Malgré mes prières et mes soins, répliqua celle-ci, je n'ai pas encore pu obtenir que ma mère fût complètement guérie; si quelqu'un peut lui rendre la santé, c'est vous, noble demoiselle.

— Hélas! répondit la jeune comtesse de Ferrette avec un triste sourire, je n'ai pas le don des miracles.

(La suite au prochain numéro.)

leur faire. Le ministre de la guerre a reconnu que ces exigences, contre lesquelles on multiplier les accessoires des casernes, qui occuperaient bientôt autant d'espace que le logement proprement dit des soldats, ne sauraient être prises en considération, et il a décidé que les cours des volontaires d'un an leur seraient faits dans la salle des cours de deuxième degré, et que la bibliothèque des sous-officiers leur servirait de salle d'études.

Ces dispositions restrictives auront pour effet, dans l'armée, d'arrêter la tendance généralement trop prononcée, de certains chefs de corps, de vouloir faire des volontaires d'un an, en toutes choses, une catégorie trop marquée de militaires dans leurs régiments.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Notre administration municipale s'est plaint, dit-on, de n'avoir été prévenue du voyage du Président de la République que quelques heures avant son arrivée à Saumur.

A ce propos, nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les lignes suivantes, extraites du procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Tours, du 17 avril dernier. Elles montrent comment les administrateurs du chef-lieu d'Indre-et-Loire ont agi à la première nouvelle du projet de voyage à Saumur du maréchal de Mac-Mahon, et leur empressement à solliciter du chef du pouvoir la faveur d'une visite qui devait être un honneur pour leur ville.

Président de la République; son passage à Tours.

« M. le maire annonce qu'il a appris que M. le maréchal de Mac-Mahon, Président de la République, avait formé le projet de se rendre à Saumur vers la fin du mois, et il demande au Conseil s'il ne jugerait pas à propos de faire auprès du Président une démarche pour obtenir qu'il veuille bien faire un séjour dans notre ville à l'occasion de son voyage projeté.

Le Conseil, avec empressement et à l'unanimité, prie M. le maire de vouloir bien se rendre de suite à Paris pour demander au chef de l'Etat la faveur de séjourner à Saumur lorsqu'il accomplira son voyage de Saumur.

Le Conseil, pour le cas où la ville aurait l'honneur de recevoir la visite du Président, nomme une commission qui serait chargée d'arrêter toutes les mesures à prendre pour donner de la solennité à cette réception.

Sont désignés au scrutin pour faire partie de cette commission: MM. Auvray, Belle, Carré, Cormier, Dupuy, Danner et Brizard. »

Est-ce clair?

Pourquoi nos autorités municipales n'ont-elles pas suivi l'exemple du maire de Tours

et de son Conseil ? On ne peut donc attribuer qu'à leur indifférence l'invitation tardive dont elles se plaignent.

Et pourtant, une fête eût été bien nécessaire à Saumur, car, outre le plaisir que chacun eût trouvé dans des réjouissances données à l'occasion de la présence du chef du pouvoir, le commerce de notre ville, dont les charges sont si lourdes depuis quelques années, eût été heureux de trouver, dans un accroissement de population, une source de bénéfices qui auraient un peu compensé l'état de stagnation des affaires.

LE BUT DU VOYAGE A SAUMUR DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

Sous ce titre, le *Journal d'Angers* publie les lignes suivantes :

« Nous avons raconté assez longuement la visite à Saumur du maréchal de Mac-Mahon; mais il nous reste à parler du but et des conséquences de son voyage au point de vue de notre grande Ecole de cavalerie.

« Personne n'ignore les bruits, mis en circulation récemment, au sujet de l'éventualité du transfert de l'Ecole de Saumur soit à Tours, soit à Angers. Des esprits un peu superficiels n'étaient pas éloignés de croire qu'il serait facile et même avantageux d'enlever à Saumur ce magnifique établissement, et il semblait qu'il suffirait de l'installer ailleurs pour le perfectionner et l'améliorer.

« Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien une pareille question exige de réflexion et un examen attentif. Aussi le maréchal n'a pas hésité à venir se rendre compte par ses propres yeux de tout ce qui touche à notre Ecole de cavalerie et s'assurer si elle ne saurait recevoir, à Saumur même, les améliorations en harmonie avec les plans de la réorganisation militaire de la France.

« Telle a été, croyons-nous, la pensée qui a déterminé le maréchal de Mac-Mahon à quitter Paris, à la veille de l'ouverture de la Chambre, et qui a valu à l'Ecole de Saumur la visite si complète et si consciencieuse du maréchal, accompagné du ministre de la guerre.

« Lorsqu'on aborde des questions qui se lient si étroitement au développement de notre puissance militaire et aux intérêts de notre armée, il faut évidemment s'affranchir des préoccupations de clocher et ne laisser parler que la voix du patriotisme.

« Certes, au point de vue purement local, il est bien certain que toutes les villes voudraient posséder l'Ecole de Saumur; mais le bon sens et l'équité disent qu'on ne peut sacrifier les millions dépensés dans l'installation si importante de cette Ecole, uniquement pour être agréable à telle ou telle cité qui convoite les avantages de ce bel établissement militaire. La France, surtout en ce moment, n'est pas assez riche pour se livrer à de si coûteuses fantaisies.

« Mais on a invoqué, contre Saumur, certaines conditions défavorables. On objecte que l'Ecole n'est pas assez protégée contre le voisinage de la Loire, et on parle même d'une photographie soumise à l'administration supérieure et qui représente le terrain de manœuvres du Chardonnet envahi par les eaux.

« Le maréchal et le ministre de la guerre ont pu se rendre aisément compte de la valeur de ces critiques. Un événement exceptionnel et dont la photographie a voulu conserver le souvenir ne peut être invoqué comme un fait constant et périodique.

« Quant à cette idée absolument inexacte que nous avons été fort surpris de trouver dans le *Journal de Maine-et-Loire*, et qui tend à insinuer que l'élément militaire est peu aimé à Saumur, elle ne mérite même pas d'être réfutée. Peu aimé ! Ah ! vraiment, comment émettre un pareil blasphème ! Mais à Saumur, comme partout en France, on adore les militaires, et, du reste, il faudrait être bien difficile pour ne pas sympathiser avec cette société de jeunes militaires, avec ces officiers si élégants et si distingués, dont beaucoup jouissent d'une grande fortune et donnent à la ville l'entrain et la vie.

« Ce qu'on pourrait dire, et ce qui serait peut-être plus juste, c'est que ce sont ces jeunes et brillants militaires qui regrettent de ne pas trouver plus de distractions de leur âge dans une sous-préfecture, et qui préféreraient certainement le séjour attrayant d'Angers ou de Tours. On n'est pas jeune pour rien ; mais il faut ajouter bien vite que leur instruction militaire gagne à cette existence plus calme et même un peu monotone. D'ailleurs, les chemins de fer ont été inven-

tés pour rapprocher les distances, et on ne cite pas un seul élève de l'Ecole de Saumur qui soit mort du spleen.

« Ce que l'on ne doit pas perdre de vue, c'est qu'un transfert de l'Ecole, qui ruinerait Saumur, entraînerait pour l'Etat des dépenses énormes et rendrait en partie stériles les sommes qu'elle a coûté depuis sa création.

« Ne vaut-il pas mieux améliorer ce qui existe déjà à Saumur, et faire profiter ces économies aux autres villes en les dotant des établissements militaires qui peuvent leur convenir ! D'ailleurs, au point de vue angevin, qui peut dire si, l'Ecole enlevée à Saumur, ne serait pas transférée en Touraine ou ailleurs ? Il n'est même pas hors de propos de constater que si le maréchal n'a pas poussé son voyage jusqu'à Angers, c'est que dans les bureaux de la guerre on n'a pas songé à notre ville, et que si l'on dépossédait Saumur de son Ecole, ce ne serait pas à notre profit.

« Mais nous persistons à croire que notre département n'a pas à craindre un pareil malheur et que le maréchal, qui est un conservateur, mettrait au besoin dans la balance son opinion si compétente et de tant de poids pour qu'on n'enlevât pas à ce chef-lieu de l'Anjou son plus beau fleuron. — *Félix Ribeyre.* »

Chaque conseiller municipal de Chinon a reçu mercredi la notification de l'arrêté de M. le Préfet d'Indre-et-Loire qui suspend pour deux mois le Conseil.

Voici du reste ce document :

« Chinon, le 6 mai 1874.

« De l'ordre de M. le Préfet, nous maire de Chinon soussigné, notifions à M..., membre du Conseil municipal de Chinon, que par arrêté préfectoral du 2 du présent mois de mai, ce Conseil est suspendu pour deux mois.

« Signé : A. TIFFENEAU. »

Suit l'extrait littéral de cet arrêté, que voici :

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE.

« Nous, préfet d'Indre-et-Loire, vu la loi du 5 mai 1855, art. 43, vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Chinon en date du 12 avril dernier, et duquel il résulte que la majorité de ce Conseil s'est abstenue d'assister à la réunion extraordinaire pour laquelle MM. les conseillers municipaux avaient été convoqués ;

« Considérant que déjà, le 24 février 1874, lors de la séance d'installation de la nouvelle municipalité, la majorité du Conseil municipal de Chinon a cru devoir ne point répondre à la convocation qui avait été adressée, pour ce jour, à tous les membres du Conseil ;

« Considérant que cette double abstention de la majorité du Conseil municipal de la ville de Chinon constitue une protestation contre les actes du gouvernement agissant en exécution des lois ;

« Arrêtons :

« Art. 1^{er}. — Le Conseil municipal de Chinon est suspendu pour deux mois.

« Art. 2. — Il est institué une commission chargée de remplir les fonctions du conseil municipal pendant le temps de ladite suspension. »

La cour de cassation, chambre criminelle, a, dans son audience de jeudi, rejeté le pourvoi de René Houdaylier, condamné à la peine de mort par arrêt de la cour d'assises de la Mayenne, du 16 avril 1874, pour assassinat.

M^{lle} Favart joue lundi à Londres, c'est pourquoi elle n'a pu donner qu'une représentation à Nantes.

Mardi dernier a été célébré à l'église Saint-Roch, à Paris, le mariage de M. Roger, comte de Chanaleilles, sous-préfet de La Flèche, avec M^{lle} Louise de Lanoy.

Assistance de haute lignée :

Le comte et la comtesse de Paris, qui ont signé au contrat, la princesse Marguerite de Nemours et le prince Czartoriski, le comte d'Hautpoul, comte d'Haussonville, baronne de Larcy, etc., etc.

Et comme témoins :

Du côté de la mariée : le comte de Champagne, ancien député ; le général vicomte Reilles.

Du côté de l'époux : M. le baron de Larcy, ministre des travaux publics, et le comte de Lévis-Mirepoix.

On se rappelle que le parlement italien a voté, en décembre 1873, une loi pour prohiber l'exportation des enfants comme saltimbanques ou musiciens ambulants. Le ministre des affaires étrangères d'Italie vient de demander à M. le duc Decazes de vouloir bien inviter l'administration française à prêter son concours aux consuls d'Italie en France et en Algérie pour assurer, dans l'étendue de leur ressort, l'exécution de cette loi. Le ministre de l'intérieur, saisi de la question par son collègue des affaires étrangères, vient d'adresser aux préfets de tous les départements une circulaire pour leur recommander de faciliter, dans la mesure de leurs moyens, la tâche salutaire des consuls italiens.

Théâtre de Saumur.

Lundi prochain, 11 mai, l'orchestre des Dames viennoises se fera entendre sur notre scène.

Voici quelques renseignements sur cette société de dames artistes qui pourront intéresser :

M^{me} Amann Weinlich est la directrice de l'orchestre ; une autre personne dirige les morceaux de composition légère, tels que valses, polkas et contre-danses. Quelques-unes encore M^{me} Elisa Weinlich, violoncelliste soliste, sœur de la directrice, conduit aux lieu et place de M^{me} Amann Weinlich.

Pour diriger cette grande entreprise musicale, dont les frais s'élèvent à peu près à un demi million par an, il y a en outre un directeur, M. Amann, mari de M^{me} Amann Weinlich, un chef d'orchestre, deux sous-chefs, un professeur pour les instruments, un courrier pour veiller à l'installation dans les voyages, et deux domestiques.

Chaque dame a 8 robes de concert, toutes en soie ; ce qui fait au total quelque chose comme 400 robes.

Les pupitres des musiciens sont en cuivre ciselé.

L'entreprise des concerts n'a pas seulement pour but d'exploiter la curiosité publique, les organisateurs se proposent surtout d'exciter l'intérêt qu'inspire l'art sérieux et de montrer que l'émancipation des femmes n'est pas une utopie.

Nous souhaitons la bienvenue à nos savantes musiciennes, et nous espérons qu'elles seront très-favorablement accueillies à Saumur.

Voici le programme du concert :

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture de *Zampa* (Hérold).
2. *Ave Maria*, pour violon, violoncelle et harpe (Oehlschlegel), exécuté par M^{lles} Pauline Jewe, Louise Dellmeyer et Marie Cernowich.
3. *L'Exposition de Vienne*, valse (Zichrer).
4. *Le Réveil du Lion* (Kontski).
5. Fantaisie sur l'opéra *Freischütz* (Moser), solo de violon, exécuté par M^{lle} P. Jewe.

DEUXIÈME PARTIE.

6. Ouverture de la *Dame de pique* (Suppé).
7. *Fleurs des Alpes*, valse (M^{me} A. Weinlich).
8. *La Musette* (Offenbach), solo de violoncelle, exécuté par M^{lle} L. Dellmeyer.
9. *Pizzicato*, polka (J. J. et Ed. Strauss).
10. *Souvenir de Paris*, marche (M^{me} A. Weinlich).

Faits divers.

ENTERRÉE VIVE !

On écrit de Salon (Bouches-du-Rhône) au *Messager du Midi* :

Une découverte douloureuse qui vient d'avoir lieu ici a vivement ému notre population.

Il y a environ deux ans, les époux C..., de Marseille, marièrent leur fille, à peine âgée de 16 ans, à un jeune homme dont la famille habitait Salon.

Le mariage célébré, le jeune couple partit pour cette ville, où il fêta, quelque temps après, la naissance d'un enfant.

La mère était déjà en pleine convalescence, lorsqu'un soir une abondante hémorragie se produisit et affaiblit tellement la malade qu'elle perdit entièrement connaissance, et que le médecin appelé à la hâte n'arriva que pour constater le décès.

On était en plein mois d'août, époque à laquelle les chaleurs tropicales qui régnaient dans notre région ne permettent pas de conserver longtemps un cadavre. Le médecin conseilla une rapide inhumation, et six heures après, la famille désolée conduisit la jeune morte à sa dernière demeure.

Mais, il y a quelques jours, le mari veuf ayant manifesté l'intention de se remarier, sa belle-mère, M^{me} C..., réclama le cadavre de sa fille pour le faire transporter à Marseille. La courageuse mère

voulut être présente à l'exhumation, mais lorsque la pierre du caveau fut descendue, elle recula épouvantée devant l'horrible spectacle qui s'offrait à ses yeux. Le couvercle du cercueil était enfoncé et portait des traces de violence. Le cadavre gisait au milieu du caveau, les cheveux arrachés, les vêtements en lambeaux et les poings à demi rongés.

Il est impossible de peindre le désespoir de la mère, dont la raison est tellement ébranlée que ses amis craignent avoir à déplorer un second malheur.

On assure que la justice a ouvert une enquête ; il serait heureux qu'il en résultât des précautions contre les inhumations précipitées.

La mode, cette subordonnée des saisons, a déjà cédé à l'influence du printemps, et sous les chauds rayons d'un soleil printanier, nous avons vu avec le plus grand plaisir apparaître, depuis quelques jours, les légers, soyeux et ravissants costumes de foulard.

Nous ne connaissons qu'une seule maison que nous puissions recommander à nos lectrices, pour leurs achats de robes et costumes de foulard : c'est la *Colonie des Indes*, 114, rue de Rivoli, à Paris.

L'entrepôt général de la Colonie des Indes (114, rue de Rivoli) expédie franco ses marchandises et sa collection d'échantillons.

Les nombreux articles de cette maison, châles cachemire de l'Inde pour corbeilles de mariage, soieries exotiques et dentelles, qu'elle a de première main, recevant directement des Indes et de la Chine, lui permettent d'établir les prix les plus modérés, tout en donnant les qualités les plus supérieures.

Dernières Nouvelles.

Bayonne, 10 h. 35.

Officiel. — Quartier royal de Durango.

Une proclamation de don Carlos se termine ainsi :

« En avant toujours ! volontaires, ma confiance est inébranlable comme votre courage. Nous entrerons à Bilbao et plus loin qu'à Bilbao. Notre drapeau se promènera triomphant de Vera à Cadix. Nous tiendrons tête, je vous le jure, partout où la Révolution et l'impie viendront nous offrir la bataille. »

Aucune nouvelle aujourd'hui.

Pour les articles non signés : P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 30 avril 1874.

NAISSANCES.

- Le 1^{er}. — Frédéric-Eugène Chauveau, rue du Portail-Louis.
- Le 6. — Ernestine-Hermance Duveau, rue de la Visitation.
- Le 7. — Victor-Julien Ferrand, chemin Charnier. — Augustine Ceppe, rue Notre-Dame. — Marie Chevet, rue de Nantilly. — Augustine Roché, rue de la Chouetterie.
- Le 8. — Marie-Clémentine Bellanger, rue du Portail-Louis.
- Le 10. — Henriette-Marie-Louise Sixterne, rue de Fenet.
- Le 11. — Marie Platel, rue de la Maremaillet.
- Le 14. — Clémentine Mariller, rue de la Visitation.
- Le 15. — Pierre-Joseph Quibeau, rue des Boires.
- Le 16. — Louis-Charles Richet, rue Saint-Nicolas.
- Le 17. — Ernest-Alfred Geindrey, au Petit-Puy.
- Le 18. — Onésime Ceppe, rue Notre-Dame.
- Le 20. — Paul-Olivier Lemesle, à l'Hospice. — Amédée Maréchal, rue Saint-Nicolas.
- Le 21. — Georges Deschanel, rue Saint-Nicolas.
- Le 22. — Jules Deruet, rue de Fenet. — Alexandre Hamel, quai de Limoges.
- Le 24. — Marie-Emma Jaubert de Becque, place du Petit-Thouars.
- Le 25. — Valentine-Marie Laumonier, rue de la Basse-Ile.
- Le 26. — Marguerite-Augustine Béhu, rue Pharouelle. — Albertine Dézè, rue de Fenet. — Charles-Louis Beillard, rue de la Mairie. — Madeleine-Jeanne Vigneau, rue de Fenet.
- Le 28. — Marie-Marguerite Labrunie, rue de la Fidélité.
- Le 30. — Eugène-Urbain Bessonnet, rue Saint-Nicolas.

CHARBONNAGES DE L'AVEYRON.
SOCIÉTÉ CIVILE
DES HOUILLÈRES D'AUZITS
ÉMISSION
De 30,000 Obligations foncières
AU PRIX DE 92 FR. 50, REMBOURSABLES A 250 FRANCS
EN 90 ANS
Intérêt annuel : 7 fr. 50
Payable en 2 coupons semestriels de 3 fr. 75.
les 15 octobre et 15 avril

VERSEMENTS
En souscrivant 25 fr. »
Le 20 Juillet prochain (à la
remise des titres libérés) 67 50
92 fr. 50

Tout Souscripteur qui désire libérer immédia-
tement les deux versements, a droit à une boni-
fication de UN FRANC par titre.

EXPOSÉ
La concession de la houillère d'Auzits a une étendue de 489 hectares, traversée par le chemin de fer de Paris à Orléans.
Les couches reconnues et certifiées dans les rapports de quatre ingénieurs des Mines ont une puissance d'épaisseur représentant plus de 20 millions de tonnes de bonne houille grasse, pouvant être affectée à tous les usages industriels et domestiques.
Une exploitation de 200,000 tonnes est assurée pendant plus d'un siècle.
Le prix de vente le plus réduit laissera toujours un bénéfice minimum de 5 fr. par tonne, soit un million de bénéfice par an pour une extraction de 200,000 tonnes.
Le produit des 30,000 Obligations émises est spécialement affecté : 1° à l'augmentation du matériel déjà existant; 2° à de nouvelles constructions industrielles; 3° au fonçage de deux nouveaux puits; 4° à l'extension du chemin de fer qui existe sur la concession.
Ces améliorations placeront l'exploitation dans des conditions qui permettront l'extraction facile de 200,000 tonnes par année.
Toutes les formalités nécessaires seront remplies auprès de la Chambre syndicale des Agents de change de Paris, pour obtenir la cote officielle.
Les Statuts de la Société, ainsi que les Rapports des ingénieurs, sont tenus à la disposition

de toute personne qui désire en prendre connais-
sance.
LA SOUSCRIPTION
Est ouverte du 6 au 11 Mai
AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
14, rue du Quatre-Septembre, à Paris.
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA VENDEE.

ÉMISSION
DE
36,000 OBLIGATIONS
Rapportant 15 francs d'intérêt
Payables les 1^{er} avril et 1^{er} octobre
REMBOURSABLES A 500 FRANCS
(Autorisée par Décision ministérielle du 17 juin 1873)

PRIX D'ÉMISSION, 235 FRANCS
PAYABLES COMME SUIV :
30 fr. en souscrivant ;
50 le 30 mai 1874, après la répartition ;
75 le 1^{er} août 1874 ;
80 le 15 septembre 1874, contre la remise des titres définitifs, soit nominatifs, soit au porteur, au choix des souscripteurs.
Le coupon à échoir le 1^{er} octobre 1874 sera reçu en déduction du dernier versement.
Les souscripteurs pourront anticiper leurs versements, avec bonification d'un escompte de 6 0/0 l'an.
Les versements en retard seront passibles d'une retenue calculée à raison de 6 0/0 l'an.
En tenant compte de l'intérêt couru depuis le 1^{er} avril et de la bonification d'intérêt sur les sommes versées, le prix de ces obligations ressort net à 229 fr. 19, rapportant 15 francs d'intérêt annuel ; soit un placement à 6.54 0/0.
Le réseau des Chemins de fer de la Vendée se compose de 660 kilomètres, sur lesquels 300 kilomètres sont en exploitation, et 50 kilomètres de Chiron à Tours, seront terminés dans les premiers mois de l'année 1875.
Le réseau de la Vendée, le plus important, avec celui des Charentes, de tous ceux qui aient été concédés en dehors des six grandes Compagnies, traverse sept départements des plus riches du centre et de l'ouest de la France. — Depuis la concession de la ligne de Tours à Montluçon, ce réseau met l'Océan en communication avec le chemin de fer de Lyon et avec tout le Midi de la France.
GARANTIE DES TITRES
300 kilomètres en exploitation ;
50 kilomètres en voie d'achèvement ;

24,000 Actions, représentant un capital de 12 millions, sur lesquelles il reste à verser..... 3,600,000 fr. »
Subventions et remboursements par l'Etat..... 20,030,000 »
La Compagnie de la Vendée est, de toutes les Compagnies françaises, celle qui a à servir kilométriquement les plus faibles intérêts d'emprunt ; le nombre des obligations émises jusqu'à ce jour ne s'élevait qu'à 83,000.
Ses obligations sont cotées aux Bourses de Paris, Lyon et Marseille.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Les 11 et 12 mai 1874
Au siège social de la Compagnie, 13, rue Lafayette, à Paris, et, sur la ligne, dans ses gares et stations ;
Au Crédit agricole, 17 et 19, rue Neuve-des-Capucines, à Paris ;
A la Société des Dépôts et Comptes Courants, 2, place de l'Opéra, à Paris ;
A la Société générale de Crédit industriel et commercial, 72, rue de la Victoire, à Paris.
Et en province, dans les Succursales et chez les Correspondants de ces deux établissements, qui sont chargés du paiement des Coupons des Obligations de la Compagnie, à leurs échéances, sans frais pour les Obligataires.
On peut verser également à la Banque de France et dans ses Succursales au Crédit de la C^e des Chemins de fer de la Vendée ou des Etablissements ci-dessus désignés.

La Banque Parisienne, 5, rue St-Georges, à Paris, transmettra les souscriptions sans frais.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE
Vingt-six ans d'invariable succès.
Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow,

Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.
Cure N° 65,311.
Vervant, le 28 mars 1866.
Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalésциère m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminent vertu de votre Revalésциère m'a rendu la santé.
A. BRUNELIER, curé.

Cure N° 45,270.
PITHISSE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.
Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1874.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalésциère, je ressens une nouvelle vigueur, le laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.
Je vous en exprime toute ma reconnaissance.
MEYFRRET, curé.

Cure N° 68,413.
M. Laran père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. 50 ; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalésциère en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalésциère en chocolats, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans ; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, à Paris.

LA C^e FRANÇAISE
VEND SON
CHOCOLAT
QUALITÉ SUPÉRIEURE
Toujours 2 fr. le 1/2 kilogramme,
ET SON
CACAO EN POUDRE
2 fr. 50 le 1/2 kil.
Dépôt dans toutes les bonnes Maisons.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 MAI 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	59 10	»	05	Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	798 75	»	1 25	C. gén. Transatlantique, j. juill.	225	»	1 25
4 1/3 % jous. mars.	85 35	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	647 50	»	»	Canal de Suez, jous. janv. 70.	385	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	74	»	»	Crédit Mobilier.	292 50	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juill.	387 50	»	»
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	512 50	»	»	Société autrichienne, j. janv.	720	»	»
Emprunt 1873 libéré.	94 40	»	30	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	337 50	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	95 20	»	»	Est, jouissance nov.	493 75	3	75	Orléans.	283	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	218	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	847 50	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	282	»	»
1865, 4 %.	422 25	»	1 25	Midi, jouissance juillet.	610	5	»	Est.	277	»	»
1869, 3 % t. payé.	394 50	»	1 50	Nord, jouissance juillet.	1041 25	6	25	Nord.	284 75	»	»
1871, 3 % 70 fr. payé.	367	»	»	Orléans, jouissance octobre.	815	1	25	Ouest.	276 25	»	»
Banque de France, j. juillet.	3685	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	522 50	1	25	Midi.	280	»	»
Comptoir d'escompte, j. aodt.	547 50	»	6 25	Vendée, 250 fr. p. jous. juill.	905	»	»	Deux-Charentes.	258	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	430	»	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	698 75	»	1 25	Vendée.	339	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	Société Immobilière, j. janv.	13	»	»				

GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 4 mai 1874.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 12 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — soir, omnibus.
4 — 44 — — —
10 — 28 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.
A VENDRE
OU A LOUER
Pour la Saint-Jean 1874.
MAISON
A Saumur, place de la Gendarmerie, n° 24.
Occupée par M. Mocard, et précédemment par M. Ernoult, négociant en vins : huit pièces, cour, hangar, écurie à six chevaux.
S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire, Levée-d'Enceinte, ou à M^e CLOUARD, notaire. (166)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.
A VENDRE
A Saumur, en l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 10 mai 1874, à midi, Sur la mise à prix de 900 francs,
MAISON
A Saumur, rue de la Visitation, joignant l'école, M. Rabouin et la rue de la Cour-d'Orléans, dépendant de la succession de M^{me} Urbain Morin. (192)

Etude de M^e DUPUY, notaire à Montsoreau.
FONDS A PLACER
Sur hypothèque.
S'adresser à M^e Dupuy, notaire à Montsoreau.
A VENDRE
UNE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT
Située sur les bords de la Loire.
S'adresser à M^e Dupuy, notaire à Montsoreau. (476)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.
A AFFERMER
Pour entrer en jouissance le 25 mars 1874,
UNE MÉTAIRIE
Sise à Mué, commune d'Antoigné, Comprenant maison et servitudes, et terres, d'une contenance de 32 hectares.
S'adresser à M^e GALBRUN, notaire.

A VENDRE
UN JOLI COUPÉ
PRESQUE NEUF.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.
A LOUER
Pour Noël 1874.
VASTE LOCAL
Rue d'Orléans,
Actuellement occupé par la maison de banque Louvet, Trouillard et C^e. Il peut se diviser en une ou plusieurs boutiques avec grands appartements au deuxième et au troisième étage, au gré des locataires.
S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (193)

M. ACHILLE
DENTISTE DE PARIS
PROFESSEUR DE PROTHÈSE DENTAIRE.
Spécialiste pour le remplacement des dents.
A l'honneur d'informer que, en attendant son installation définitive à Saumur, il y est visible tous les jours, hôtel d'Anjou.
Guérison et nettoyage des dents, soins de bouche, opérations dentaires, etc., etc. (188)

Le sieur DILLÉ demande une place comme jardinier ou des jardins à entretenir à la journée.
S'adresser rue de la Petite-Bilange, à l'hôtel de la Croix-Blanche.

HOTEL DE LONDRES
M. MÉE demande un apprenti en cuisine. (207)

AVIS
ON DEMANDE UN MÉNAGE
pouvant disposer de trois heures par jour.
S'adresser au bureau du journal.

Une personne recommandable demande à s'employer pour soigner des personnes d'âge.
S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

AVIS
MAISON DE NOUVEAUTÉS
Rue de la Tonnelle, au coin de celle du Puits-Neuf, A SAUMUR.
M. Eug. BIZERAY
A toujours besoin de beaucoup d'ouvrières pour son atelier de couture.
Se présenter de suite.
Les ouvrières capables gagnent de bonnes journées.
Saumur, imprimerie de P. GODET.